



CHARTRE DU BÉNÉVOLE



SÉRIEUX - RESPECT - SOLIDARITÉ - SOURIRE - PLAISIR

1. **Tu t'engages sans rémunération.** L'association couvre ton assurance et tes repas pendant la période de bénévolat.
2. **Tu représentes l'association Bowidel :** tu dois véhiculer une **image positive** de l'événement et de l'association.
3. **Il est nécessaire que tu sois solidaire avec les autres bénévoles** et capable de répondre aux demandes ou d'alerter les secours, la logistique, l'organisation ou la sécurité en cas de besoin.
4. **Tu autorises l'association Bowidel, dans le cadre de ses événements 2026, à te photographier ou te filmer.** Tu acceptes l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ton image dans le cadre de la promotion du festival.
5. **Tu ne dois pas perturber l'organisation de l'événement,** notamment l'intimité des artistes ou le travail du personnel technique. Tu dois rester discret(e) sur les informations de l'organisation.
6. **Tu peux être sollicité(e) pour aider dans un autre secteur** que celui initialement prévu, selon tes capacités.
7. Il est important que **tu respectes le planning établi** et **signales toute absence ou indisponibilité à l'avance** pour ne pas perturber tes coéquipiers.
8. Il est nécessaire que **tu soutiennes l'éco-responsabilité du festival** en adoptant une conduite respectueuse de l'environnement.
9. Il est important que **tu remplisses ta mission sérieusement**, en évitant l'abus d'alcool et en excluant toute substance illicite.
10. **Tu dois respecter les lieux et le matériel du festival.** Tu es responsable des biens qui te sont confiés. Une protection contre les risques encourus est prévue, mais ta responsabilité pourra être engagée en cas de faute grave.
11. Il est indispensable que **tu respectes toutes les personnes présentes sur le festival**, quelles que soient leurs origines ou leurs orientations sexuelles. Aucun acte discriminatoire et/ou sexualisé non consenti ne sera toléré.

En cas de non-respect d'un point de cette charte, l'organisation se réserve le droit de mettre fin à la collaboration entre l'association et le bénévole.